

### **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Présents : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD (avant vote du point n°1), Florence BARONNET, Christel BENARD, Fabrice CHOLLET, Florence CLAVIER, Céline COMPAIN, Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Baudouin LE ROUX, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER

Absente excusée : Eva BOURILLON (donne pouvoir à Céline COMPAIN)

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

### **Compte rendu des décisions prises par le maire**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n°2021-02** portant sur l'attribution du marché de travaux pour la réalisation de fondations préalables à l'implantation de passerelles à l'entreprise SAS CAZIN située 31 rue des Vallières 18220 Les Aix d'Angillon pour un montant total de 31 340,76 € TTC ;
- **Décision n°2021-03** portant sur l'attribution du marché de travaux pour la fourniture et pose de passerelles à l'entreprise MPM Métallerie située 11 rue des communaux 18500 Mehun sur Yèvre pour un montant total de 42 600 € TTC ;
- **Décision n°2021-04** portant sur l'avenant n°1 modifiant les honoraires du marché de maîtrise d'œuvre au stade APD pour la réhabilitation de la salle polyvalente à l'entreprise AGAURA pour un montant total de 35 102 € HT (montant initial de 28 840 € HT) ;
- **Décision n°2021-05** portant sur l'attribution du contrat de maintenance de l'ascenseur situé dans la mairie à l'entreprise ORONA située 15 Rue des Frères Montgolfier – 63170 AUBIERE pour un montant total de 1 636 € TTC/an ;
- **Décision n°2021-06** portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un accès PMR à la salle polyvalente à l'entreprise iCa située 805 Route d'Allogny 18110 Saint Martin d'Auxigny pour un montant total de 3 210 € TTC.

### **1. Ouverture de la saison du camping 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir le camping municipal du 12 avril 2021 au 26 septembre 2021,
- prolonge l'ouverture pour les travailleurs saisonniers jusqu'au 31 octobre 2021,
- conserve pour ce service les modalités de fonctionnement et les tarifs en vigueur.

### **2. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- crée un emploi d'agent technique à temps non complet annualisé à 24h30 heures à compter du 01/04/2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

- modifie ainsi le tableau des emplois,
- autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

### **3. Redéfinition du prix des parcelles du lotissement Le Clos du Verger**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe un nouveau prix de chaque parcelle conformément au tableau ci-dessous pour les 9 lots de la tranche 1 de viabilisation restant en vente ;

Numéros de lot	Surface m2	Prix net vendeur TTC	Honoraires de négociation MonTerrainIdeal TTC	Prix de vente TTC Frais agence inclus	Prix/m <sup>2</sup>
Lot 1	508	24 000,00 €	3 000,00 €	27 000,00 €	53,15 €
Lot 4	676	32 000,00 €	3 000,00 €	35 000,00 €	51,78 €
Lot 5	651	31 000,00 €	3 000,00 €	34 000,00 €	52,23 €
Lot 6	579	28 000,00 €	3 000,00 €	31 000,00 €	53,54 €
Lot 7	603	29 000,00 €	3 000,00 €	32 000,00 €	53,07 €
Lot 20	810	35 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €	46,91 €
Lot 21	786	35 000,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €	48,35 €
Lot 22	813	37 000,00 €	3 000,00 €	40 000,00 €	49,20 €
Lot 23	737	36 000,00 €	3 000,00 €	39 000,00 €	52,92 €
<b>TOTAL</b>		<b>287 000,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>314 000,00 €</b>	<b>51,24 €</b>

- donne un mandat exclusif à « mon terrain idéal.com » pour la vente de ces terrains ;
- demande que le mandataire dresse un point des ventes dans 6 mois.

Le maire,

Fabrice CHOLLET

